

Procès-Verbal de réunion Conseil Syndical du jeudi 08 juillet 2021

Date de convocation : 30/06/2021	L'an deux mil vingt et un, le jeudi huit juillet, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.
Lieu de la réunion : 1 place du Champs de la Poste 74440 Verchaix.	Titulaires présents : BARBIER Alain, BOUVET Jérémie, GIRAT Martin, MOCCAND-JACQUET Emmanuel, ROUILLER-MARTIN Pascal.
Nombre de membres en exercice : 8	Excusés : MORIO Daniel ; JUBEAU Christelle
Nombre de membres présents : 5	Secrétaire : ROUILLER-MARTIN Pascal
Nombre de votes exprimés : 5	

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

1. OUVERTURE DES PLIS DU MARCHÉ ENGIN DE DAMAGE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIVHG a lancé une consultation en MAPA (Marché A Procédure Adapté) pour l'achat d'un engin de damage neuf ou occasion récente.

Date de publication du marché : 28/04/2021

2 offres ont été faites émanant des sociétés Prinoth et Kassbohrer ESE

Après examen des pièces administratives, Monsieur le Président déclare les offres recevables.

Prinoth	Kassbohrer ESE
Machine neuve : 219 830 € HT	Machine neuve : 219 800 € HT
	Machine de démonstration, année 2020, 308 heures : 205 800 € HT

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le seuil des procédures formalisées pour les marchés de fournitures et services est de 214 000€ HT

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide l'offre de Kassbohrer ESE pour une machine de démonstration Pisten Bully, 100 Stage V, largeur 3,10m, année 2020, 308 heures de fonctionnement, garantie pro 2 ans, pour un montant de 205800€ HT*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à cet effet*

2. VOTE DES TARIFS SKI DE FOND HIVER 2021/2022

Monsieur le Président rappelle que la redevance d'accès aux pistes de ski de fond balisées et régulièrement entretenues ainsi qu'aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond sur le territoire des communes ayant donné compétence au syndicat intercommunal pour la création et la gestion des pistes de ski de fond a été instituée par délibération du conseil syndical du 6 août 1991 (conformément aux articles 81 et 83 de la loi montagne du 9 janvier 1985 repris par l'article L 5211-25 du CGCT).

Il rappelle également la convention signée avec l'Association Départementale Haute-Savoie Nordic agréée par le Conseil Départemental en application des articles L342-27, L342-28, L342-29 du code du tourisme et chargée d'harmoniser les modalités de perception de la redevance.

Monsieur le Président propose au conseil d'approuver les montants des différents titres d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à la pratique du ski de fond, fixés comme suit pour la saison 2021/2022 :

	adultes	jeunes (6-16 ans)	
Forfait Séance	9,00 €	4,50 €	<i>Valable une journée sur le site du Haut Giffre</i>
Forfait séance - Tarif réduit	7,00 €	3,50 €	<i>Valable une journée sur le site du Haut Giffre. Ce titre est vendu lorsque l'ouverture des pistes est réduite (10 km ou moins)</i>
Forfait séance vendu sur pistes	10 €	5€	<i>Valable une journée sur le site du Haut Giffre. Ce titre est vendu par les contrôleurs aux personnes ne s'étant pas acquittées d'un titre avant l'accès aux pistes</i>
Forfait séance - Demi-tarif	4,50 €		<i>Valable une journée sur le site du Haut Giffre. Ce titre est vendu aux détenteurs d'un forfait de Romandie ski de fond ou du Val d'Aoste, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap</i>
Journée scolaire		4,00 €	<i>Valable une journée sur le site du Haut Giffre dans le cadre d'une séance scolaire</i>
Forfait semaine	38 €	19 €	<i>Valable une semaine sur le site du Haut Giffre</i>
Nordic Pass Haut-Giffre	66 €	31 €	<i>Valable une saison sur le site du Haut Giffre</i>
Pass haut-Giffre – tarif prévente	60 €	27 €	<i>Valable une saison sur le site du Haut Giffre – tarif appliqué pour les forfaits achetés en ligne du 01/10/2021 au 15/11/2021</i>
Nordic Pass 74	140 €	52 €	<i>Valable une saison sur les sites membres de Haute-Savoie Nordic</i>
Pass 74 – tarif prévente	119 €	44 €	<i>Valable une saison sur les sites membres de Haute-Savoie Nordic – tarif appliqué pour les forfaits achetés en ligne du 01/10/2021 au 15/11/2021</i>

Nordic Pass France	210 €	75 €	<i>Valable une saison sur les sites membres de Nordique France</i>
Pass France – tarif prévente	180 €	65 €	<i>Valable une saison sur les sites membres de Nordique France – tarif appliqué pour les forfaits achetés en ligne du 01/10/2021 au 15/11/2021</i>
Prix du support RFID	1 €	1 €	<i>Support réutilisable</i>
Frais d'expédition des forfaits	3 €		
Pochette plastique	0,50 €		

Monsieur le Président rappelle que :

- dans le temps scolaire, la gratuité est accordée pour les écoles implantées sur le territoire de la collectivité gestionnaire du site,
- l'accès aux pistes est gratuit pour les enfants de moins de 6 ans,
- sur le site du Haut-Giffre, l'accès aux pistes est gratuit à partir de 75 ans.

Dispositions particulières relatives aux groupes

Lorsqu'un groupe d'au moins 10 personnes est constitué, un tarif préférentiel pourra être accordé :

- 1 gratuité pour 10 personnes
- gratuités des accompagnants dans la limite de 1 pour 10 adultes ou 2 pour 10 enfants

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison

Lors de l'achat sur le site, par une même famille, de 3 Nordic Pass saison départementaux, régionaux ou nationaux en un seul achat et comprenant au moins 1 adulte, les 4^{ème}, 5^{ème}... Nordic Pass jeunes départementaux Haute-Savoie sont offerts, dans le but de promouvoir une pratique familiale du ski de fond. Lors de l'achat en ligne de Nordic Pass donnant droit à l'offre Famille, le domaine nordique est tenu d'éditer les Nordic Pass gratuits, sur présentation de la facture, même si la commande n'a pas été faite au bénéfice du domaine nordique. Le coût éventuel du support RFID est à la charge du client.

Dispositions particulières relatives au « Nordic pass 74 »

L'achat d'un Nordic Pass 74 donne droit à une réduction de 50% sur un forfait séance acheté en Suisse Romande et dans le Val d'Aoste.

De même, les forfaits saison « Suisse Romande » et « Val d'Aoste » donnent droit à une remise de 50% sur les forfaits « séance » des domaines nordiques de Haute-Savoie.

Dispositions particulières relatives au « Nordic pass hebdo »

La carte hebdomadaire « nordic pass hebdo », qui n'est pas réciprocaire dans le département (sauf accords particuliers), donne la possibilité de skier une journée sur un autre site du département pendant la semaine de validité.

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison aux groupes

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale, la vente des cartes annuelles réciprocaires aux groupes constitués (CE, Associations, MJC, clubs, etc...) demandeurs de plus de 15 titres est confiée à l'association départementale. Celle-ci en ristournera une partie à chacun des sites, en fonction des modalités fixées par l'assemblée générale de Haute-Savoie Nordic du 6 juin 2013 à Chamonix-Mont-Blanc, tenant compte des journées skieurs et des chiffres d'affaires des deux dernières saisons.

Après en avoir délibéré, le conseil Syndical, à l'unanimité,

- *APPROUVE les montants et les modalités de perception et de reversement de la redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison d'hiver 2021/2022,*
- *VALIDE le principe d'organisation de la vente en ligne, notamment la mise en place d'un tarif de prévente applicable pour les ventes des Nordic Pass site, départementaux, régionaux et nationaux pendant la période du 01/10/2021 au 15/11/2021,*
- *AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cet effet.*

3. CONVENTION DE VENTE EN LIGNE A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION HAUTE-SAVOIE-NORDIC

Monsieur le Président donne lecture de la convention à intervenir avec l'association Haute-Savoie Nordic stipulant les modalités de gestion de cette vente externalisée pour la saison 2021/2022.

L'association Haute-Savoie Nordic a pour mission de collecter le montant de la redevance issue de la vente en ligne et de la redistribuer à ses adhérents, selon des modalités fixées par la convention.

Les montants des frais bancaires dont les adhérents devront s'acquitter sont de :

- transaction : 0,20 € par commande
- commission : 2% HT par commande.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- *APPROUVE cette convention à intervenir entre le SIVHG et l'association Haute-Savoie-Nordic*
- *AUTORISE le Président à signer ladite convention.*

4. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BP 2021

Monsieur le Président propose à l'assemblée la décision Modificative détaillée ci-dessous, afin de prendre en compte les éléments suivant :

- La cotisation à Haute-Savoie Nordic dépasse très légèrement la prévision budgétaire (chapitre 65 en dépenses de fonctionnement)
- Les amortissements de certains biens entrés à l'inventaire en 2020, qui n'avaient pas été intégrés au budget primitif

Désignation	Augmentation des crédits ouverts en dépenses	Diminution des crédits ouverts en dépenses	Augmentation des crédits ouverts en recettes	Justification
SECTION FONCTIONNEMENT				
D 6558 : autres contributions obligatoires	10.00 €			Cotisation modulée Haute-Savoie-Nordic dépasse de quelques euros la prévision budgétaire
R 70631 : redevances à caractère sportif			10.00 €	
D 6811 : amortissement des immo	830.75 €			ajustement des amortissements des biens suite à la vérification des biens entrés à l'inventaire en 2020
R 021 : virement de la section de fonctionnement		830.75 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT				
D 023 : virement à la section d'investissement	830.75 €			
R 28158 : amortissement autres installations matériels et outillages		732.39 €		
R 28188 : amortissement autres immobilisations corporelles		98.36 €		

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *La décision modificative n°1 au BP 2021, ci-dessus détaillée*

5. QUESTIONS DIVERSES

- **PREPARATION SAISON HIVERNALE 2021/2022**

Monsieur Gain, Directeur du SIVHG, rappelle à l'assemblée qu'à défaut d'entente rapide avec la CCMG concernant son remplacement, il reviendra au syndicat de désigner un Directeur des pistes, responsable des sites nordiques, courant septembre au plus tard pour la saison à venir.

- **RESERVATION ELECTRIQUE AU FER A CHEVAL**

Monsieur Martin Girat annonce que l'OTI prévoit l'installation de panneaux lumineux au cirque du Fer à Cheval et pense qu'il serait opportun de faire une réservation électrique et numérique pour une installation future d'une borne d'achat pour les titres d'accès aux pistes nordiques.

Martin Girat, Président de la Commission Tourisme, fera remonter cette information à la CCMG.

La séance est levée à 19h10

Le Président, Alain BARBIER

